



Diocèse d'Autun
Pèlerinages

Pèlerinage inter paroissial Lugny/La Roche Vineuse à Rome

du 18 au 24 octobre 2026

Accompagné par le père Michel Tran et le père Hervé de Laguiche



Renseignements et inscriptions : Alexis et Marie-Jeanne Pelte (19 Grande Rue – 71260 Lugny), 06-13-91-30-08 (plutôt par SMS) ou mja.pelte@wanadoo.fr

Organisation :

Paroisse Notre Dame des Coteaux en Mâconnais - 66 Rue du Pont - 71260 LUGNY

Tél. 03.85.33.24.34 - ndcoteaux.maconnais@free.fr

Paroisse Saint-Vincent en Val Lamartinien - 175 route de Mâcon – 71960 LA ROCHE-VINEUSE

Tél. 03.85.37.65.17- paroisse.saintvincent@gmail.com

Service des pèlerinages d'Autun – 28 rue de Bourgogne – 71390 St DESERT

Tél. 03.85.47.16.51 – dirpelerinages@adautun.fr - <http://autun.catholique.fr/service-des-pelerinages.html>

Siret du diocèse - 778 549 683 Immatriculation ATOUT France : IM071110009

Contrat responsabilité civile professionnelle : MSC n° 0000011226396804-

Garantie financière : Atradius : 544026

Programme

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des disponibilités.

- **Dimanche 18 octobre (soir) - Lundi 19 octobre (Rome baroque – Le Caravage)**

Dimanche 18 octobre (20h00) : Départ en bus de la Maison paroissiale de La Roche-Vineuse (175 route de Mâcon – 71960 La Roche Vineuse)

Lundi 19 octobre 11h30 : Arrivée à la station de Métro Anagnina

Installation dans les lieux d'hébergement

Découverte de la Rome baroque :

- Place du Peuple
- Basilique Sainte-Marie-du-Peuple (Tableaux *Le crucifiement de saint-Pierre* et *La conversion de saint Paul* du Caravage)
- Via del Babuino
- Place d'Espagne
- Fontaine de Trevi
- Colonne de Marc-Aurèle
- Pause glace à Giolitti, glacier historique de Rome (depuis 1900)
- Temple d'Hadrien (Bourse de Rome)
- Place Saint-Ignace et église Saint-Ignace-de-Loyola (fresques en trompe-l'œil d'Andrea Pozzo)
- Place de la Minerve (éléphant-obélisque du Bernin)
- Basilique Sainte-Marie-de-la-Minerve
- Panthéon (extérieur)
- Place Navone (ancien Stade de Domitien) en passant par la Place Saint-Eustache
- Basilique Saint-Augustin (Tableau *La madone aux pèlerins* du Caravage, fresque du *prophète Isaïe* de Raphaël)
- Église Saint-Louis-des-Français (*Triptyque de saint Matthieu* du Caravage)
- Messe à l'église Saint-Louis-des-Français
- Après la messe, explication du tableau *L'appel de saint Matthieu* du Caravage

- **Mardi 20 octobre (Rome Antique)**

Visite du Colisée

Arc de Constantin

Palatin

Forum Romain

Forums impériaux : Forum d'Auguste, Forum de César, Forum de Trajan (marchés de Trajan, Basilique Ulpia et colonne de Trajan), Forum de Nerva et Forum de la Paix

Visite par petits groupes de la Prison Mamertine (où furent emprisonnés saint Pierre et saint Paul) en alternance avec la visite de la Place de Venise, du Monument National

Victor-Emmanuel II (Machine à écrire), de la Place du Capitole et de la Basilique *Santa Maria in Aracoeli*

Visite de la Basilique Saint-Paul-hors-les-Murs

Messe à la Basilique Saint-Paul-hors-les-Murs

- **Mercredi 21 octobre (Rome papale)**

Audience avec le pape Léon XIV

Visite de la Basilique Saint-Jean-de-Latran

Visite du Cloître de la Basilique Saint-Jean-de-Latran

Baptistère du Latran

Escalier Saint

Visite de la Basilique Sainte-Croix-de-Jérusalem (reliques de la Passion)

Messe à l'église Saints-Claude-et-André-des-Bourguignons

- **Jeudi 22 octobre (Vatican et Quartier de la Basilique Sainte-Marie-Majeure)**

Messe à la Basilique Saint-Pierre

Visite de la Basilique Saint-Pierre

Visite de la Basilique Sainte Marie-Majeure (reliques de la crèche, tombe du pape François)

Visite de la Basilique Sainte Praxède (relique de la colonne de la flagellation)

Visite de la Basilique Saint-Pierre-aux-Liens (reliques des chaînes de saint Pierre, Mausolée du Pape Jules II de Michel-Ange)

- **Vendredi 23 octobre**

Visite à définir : Château Saint-Ange ou Musées du Vatican ou visite des fouilles sous la Basilique Saint-Pierre (nécropole antique et tombe de saint Pierre)

Repas de midi au restaurant l'Orso 80

Messe à l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains ou dans la chapelle des Sœurs de l'Institut de l'Immaculée Conception Notre-Dame de Lourdes

18h : Départ en bus de la station de Métro Anagnina

Samedi 24 octobre (9h30) : Arrivée à la Maison paroissiale de La Roche-Vineuse

CONDITIONS PARTICULIERES

Participation financière : 600 €

Date limite d'inscription : 31/07/2026

Participation financière :

Ce prix a été calculé sur la base de 54 participants. Il a été établi à partir des tarifs connus au 15 mars 2026. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données.

Acompte demandé à l'inscription : 300 €

Chèque à l'ordre de : M. ou Mme PELTE Alexis. Possibilité de régler par virement, se renseigner. Le solde sera à verser au plus tard **le 15/10/2026**.

Conditions d'annulation :

À compter du jour de la déclaration (pièce justificative à l'appui), le cachet de la poste faisant foi en cas d'annulation pour raison de force majeure, il sera retenu :

60 € si l'annulation à lieu plus de 31 jours avant le départ

25 % du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 30^{ème} au 21^{ème} jour avant le départ

50% du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 22^{ème} au 8^{ème} jour avant le départ

75% du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 7^{ème} au 2^{ème} jour avant

Remarque : Si une personne inscrite au pèlerinage annule sa participation mais peut être remplacée, elle sera remboursée à 100 % des frais engagés.

Formalités sanitaires :

De façon générale, ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher 10 kilomètres environ par jour et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant j'atteste de cette capacité. À défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement en cas de difficultés à suivre le groupe.

Formalités administratives :

Chaque pèlerin doit être en possession (le jour du départ) d'une carte d'identité ou d'un passeport avec une date de validité au-delà du 24 avril 2027, soit 6 mois après la date de retour. Attention ! En France, si la date de validité inscrite sur la carte d'identité est dépassée, on peut continuer à l'utiliser pendant 5 ans, mais ce n'est pas le cas en Italie. Si vous ne possédez pas ce document à ce jour, nous vous invitons à procéder aux démarches administratives dès maintenant car les délais sont particulièrement longs.

Pour les enfants qui participeront au pèlerinage non accompagnés de leurs parents (sous la responsabilité de leurs grands-parents par exemple), il est obligatoire d'établir une autorisation de sortie du territoire (AST) que l'on obtient en complétant le formulaire Cerfa 15646-01 qu'on peut remplir directement en ligne sur <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/15646-01>

En outre, chaque pèlerin (y compris les enfants de moins de 16 ans) doit disposer de sa propre Carte européenne d'assurance maladie (CEAM), disponible gratuitement auprès de sa Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Cette carte atteste des droits à l'Assurance maladie française et facilite la prise en charge des soins médicaux en Europe. Elle permet notamment de ne pas à avoir à avancer les frais médicaux en cas d'hospitalisation à Rome durant le pèlerinage.

Ce tarif comprend :

- Le transport en autobus grand confort Girardot
- L'hébergement :
 - o : Chez les Sœurs de l'Institut de l'Immaculée Conception Notre-Dame de Lourdes (24 places), au n°113 de la Via Sistina, vers la Place d'Espagne,
 - o ou bien dans l'un des 4 appartements réservés (de 2, 4, 5 et 7 places) situés au n°11 de la Via Laurina, vers la Place d'Espagne,
 - o ou bien dans un appartement (6 places) situé au n°18 de la Via del Falco, vers la Place Saint-Pierre,
 - o ou bien dans un appartement (8 places) situé au n°54 de la Via Crescenzo, vers la Place Saint-Pierre.

ATTENTION, sauf pour les prêtres accompagnateurs, il n'y a pas de possibilité d'être en chambre individuelle.

- Les billets d'entrée des différents lieux visités
- Les trajets en métro lors des déplacements dans Rome
- Le repas du soir du 1^{er} jour de pèlerinage (lundi 19 octobre 2026)
- Le repas au restaurant le midi du dernier jour (vendredi 23 octobre 2026)
- Les assurances responsabilité civile et assistance Mutuelle Saint Christophe

Ce tarif ne comprend pas :

- Les petits-déjeuners
- Les 4 pique-niques des repas de midi du lundi 19 au jeudi 22 octobre
- Les 4 repas du soir du mardi 20 au vendredi 23 octobre
- Les offrandes de messe
- Les extras personnels

Remarque : La plupart des repas ne sont pas compris dans le prix du pèlerinage mais les nombreuses supérettes (souvent ouvertes de 7h à 22h) situées à proximité des lieux d'hébergement permettront de se nourrir à moindre coût.

Réclamation, contact et médiation :

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'Autun de toute réclamation, à l'adresse suivante : 28 rue de Bourgogne – Cidex 1505 – 71390 SAINT-DESERT par lettre avec accusé-réception et/ou par email à dirpelerinage@adautun.fr accompagné(e) de tout justificatif. À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le pèlerin peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Contact : Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : contact « litiges » : direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'AUTUN. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin.

Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Responsabilité : La direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'AUTUN est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Cession du contrat : Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours :

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

Le Service des pèlerinages est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Le Service des pèlerinages dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.

Les documents nécessaires avec les horaires seront remis « **en temps utile avant le début du voyage** » (article L. 211-10 dernier alinéa).

Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les conditions générales de participation sur <http://autun.catholique.fr/service-des-pelerinages.ht>